



**Chambre de commerce  
du Montréal métropolitain**  
**Board of Trade of Metropolitan Montreal**

Le 3 avril 2009

Madame Monique Jérôme Forget  
Ministre des Finances du Québec  
12, rue St-Louis, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5L3

**Objet : Consultation publique concernant les planifications fiscales agressives**

Madame la Ministre,

Au nom des membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et de son conseil d'administration, permettez-moi de vous faire part des éléments que la Chambre juge pertinent de prendre en compte dans le cadre de la présente consultation publique sur les planifications fiscales agressives.

D'emblée – et particulièrement en temps de crise économique –, la Chambre est d'avis qu'il importe de tout mettre en œuvre pour améliorer l'environnement d'affaires pour les entrepreneurs et les gens d'affaires qui oeuvrent au développement du Québec. Les entreprises font face à des défis de taille en cette période difficile, alors qu'elles doivent simultanément préserver leurs liquidités financières, protéger un maximum d'emplois et procéder aux investissements requis pour être en mesure de profiter pleinement de la reprise éventuelle. Tout cela, évidemment, dans un contexte de forte concurrence locale et internationale.

Il est donc tout à fait normal que les entreprises et les contribuables aspirent à minimiser leurs charges fiscales, à l'intérieur des limites fixées par la loi. Par ailleurs, il faut reconnaître que le système fiscal québécois est complexe. Une complexité qui entraîne inévitablement des divergences d'interprétation, qui peuvent à leur tour mener à des approches qui contournent les règles.

Nous comprenons que l'intention du gouvernement est de limiter le recours à des stratégies de contournement. Si tel est le cas, la Chambre estime que le resserrement des règles fiscales initié par le gouvernement du Québec est souhaitable dans la mesure où il préserve l'intégrité du régime fiscal et permet de traiter de manière juste et équitable l'ensemble des contribuables. Nous considérons évidemment d'un œil favorable le fait que le gouvernement du Québec puisse percevoir des sommes qui lui sont dues – un élément positif dans le contexte actuel de précarité des finances publiques.

Il importe toutefois de calibrer adéquatement les mesures qui seront mises en œuvre. Il faut s'assurer que le Québec demeure un lieu propice aux affaires et ainsi limiter d'éventuelles stratégies d'évitement qui auraient pour effet de repousser vers d'autres juridictions un volume d'affaires légitimes, mais très sensibles aux diverses interprétations des régimes

fiscaux. Il faut également éviter d'affaiblir la position concurrentielle des entreprises montréalaises et québécoises, particulièrement celles spécialisées dans les services de fiscalité. Bref, les changements envisagés auront d'importantes conséquences sur les façons de faire des entreprises et la Chambre encourage le gouvernement à minimiser les préjudices qui pourraient leur être causés. Il en va du maintien d'un secteur des services financiers fort au Québec et, de surcroît, concentré dans sa métropole.

Reconnaissant l'importance d'avoir un régime fiscal équitable, la Chambre appuie donc la démarche du gouvernement, mais appelle néanmoins à une grande prudence quant aux éléments de sa mise en œuvre. Ainsi, le gouvernement du Québec devrait tenir compte, selon la Chambre, de quatre éléments majeurs pour établir sa stratégie :

- Cette stratégie doit résulter d'une démarche transparente et qui suscite l'adhésion des acteurs économiques. À cet égard, il est important de rappeler que le milieu des affaires souscrit entièrement à l'objectif d'avoir un régime fiscal qui soit juste, auquel tous et chacun contribuent de manière équitable. Les moyens choisis pour atteindre ces objectifs doivent donc être adaptés aux réalités du monde des affaires.
- Les ajustements apportés au régime fiscal doivent être faits dans une perspective d'améliorer l'environnement d'affaires du Québec et de le rendre plus concurrentiel. L'économie québécoise n'évolue pas en vase clos. En plus de susciter l'adhésion de la communauté d'affaires, les changements envisagés par le gouvernement devraient aussi devenir des éléments contribuant à l'attrait du Québec comme endroit où établir et gérer une entreprise. À l'inverse, si les règles imposées sont trop rigides ou trop complexes, le Québec pourrait perdre de son attrait aux yeux des investisseurs. Il faudra éviter des mesures administratives lourdes et complexes, qui entraîneraient leur lot d'effets pervers et pourraient compromettre l'atteinte des objectifs gouvernementaux.
- La révision du régime fiscal ne doit pas isoler le Québec par rapport aux autres provinces canadiennes, où des régimes plus flexibles pourraient attirer des investissements au détriment du Québec. Le leadership du gouvernement du Québec dans ce dossier doit s'exercer en lien avec les autres autorités au pays, c'est-à-dire tant le gouvernement du Canada que les gouvernements provinciaux. La Chambre est préoccupée par le peu d'arrimage de l'initiative actuelle avec ces autres juridictions.
- Enfin, une marge de manœuvre devrait être accordée aux entreprises pour qu'elles s'ajustent et qu'elles prévoient les démarches requises pour les règles fiscales qui seront modifiées. Une période d'adaptation raisonnable est essentielle à la réussite d'une éventuelle réforme et fondamentale pour que les entreprises adhèrent aux changements mis de l'avant.

Voilà les éléments qui méritent, aux yeux de la Chambre, une attention toute particulière dans le cadre de la démarche menée par le gouvernement. En complément de ce propos, force est de reconnaître la très grande complexité de l'application des mesures proposées. Dans ce contexte, la Chambre demande au gouvernement de considérer avec beaucoup d'attention les commentaires et propositions des intervenants spécialisés.

Vous réitérant notre engagement à contribuer à la qualité de l'environnement d'affaires du Québec et de sa métropole, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président et chef de la direction,

Michel Leblanc